



Litige assurance auto diligente enquêteur rbt auto

Par **pierre69**, le **26/05/2009** à **21:36**

Bonjour,

Suite a un accident materiel, ma conjointe est allée percuter un troittoir a 3h00 du matin. Rencontrant des difficultés et prise de panique, elle parti en courant en regagnant notre domicile. Bien sur, vu l'heure, je l'ai raccompagné et laisser le vehicule ainsi.

En effet, etant en arret maladie, apres une enieme nuit blanche, elle a eu la lumineuse idée de recuperer ses effets personnels sur son lieu de travail, ne voulant pas la laisser seule, je l'ai accompagner me promettant qu'apres elle tournera la page

Erreur je sais de laisser le vehicule ainsi en plein centre ville meme si je me suis assuré qu'il ne genait pas la circulation.

Une fois arrivé a notre domicile, j'ai alerter notre assurance pour decla d'accident en indiquant que j'etais dans le vehicule. La correspondante a retenu le fait que je conduisais alors que c'est bien ma femme qui conduisait (je n'ai plus le permis).

Ma femme a bien sur signé la declaration necessaire etc

L'accident date d'il y a plus d'un mois, le vehicule a ete déclaré en epave valeur 8200 EUROS nous sommes balladés depuis jusqu'a l'appel d'un enquêteur de notre assurance qui a contacté ma femme et "s'nvite chez nous ce jeudi matin afin d'etablir un rapport.

Eant de bonne foi, je commence a croire que nous ne serons pas remboursés !!!

Quelle posture doit on avoir face a cet enquêteur, sale impression d'avoir a faire a un interrogatoire

Ils pensent que ma femme etait sous l'effet d'antidepresseurs ou pire que j'etais au volant ?

Comment se deroule cet entretien

quels sont les recours possibles etc

Merci de nous communiquer vos conseils

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **07:27**

Bonjour,

Je ne mets en cause votre bonne foi, mais il faut avouer que votre problème peut faire douter un assureur quelconque:

Vous n'avez plus de permis, vous vous trouvez dans le véhicule en pleine nuit, la déclaration vous enregistre conducteur, votre épouse en arrêt maladie n'avait pas autorisation de sortie par la sécu.

Il faut voir également si les médicaments pris par votre épouse ne comportaient pas une contre-indication pour la conduite automobile.

Auquel cas, l'assureur serait en droit d'invoquer l'aggravation du risque et faire application du Code des Assurances pour ne pas intervenir.

Tenez nous informés des suites données.

Par **pierre69**, le **27/05/2009** à **09:06**

C'est bien ma femme qui a rempli et signé la déclaration écrite envoyée par l'assurance ultérieurement mais moi qui ait contacté l'assurance quelques minutes après

Ensuite, ma femme n'a pas pris les antidépresseurs ayant 3 enfants de peur de ne pas se réveiller la nuit si soucis

Nous avons même proposé de se soumettre à prise de sang afin de vérifier s'il y a la moindre substance pouvant poser question.....

Concernant le fait que je dispose plus de permis et souscripteur du contrat est ce que l'enquêteur peut invoquer cela ou se limitera-t-il simplement aux éléments factuels et contexte de l'accident

Merci encore pour votre réponse